Pétitions

Ce commentaire n'a rien à voir avec la nomination des hauts fonctionnaires du Parlement. Je souligne que les mots «celles qui intéressent. . .

M. Andre: Une résolution de la Chambre.

M. Milliken: De toute évidence, le leader parlementaire du gouvernement n'a rien compris. Je vais donc relire le commentaire, madame la Présidente.

Tant que la Chambre est en aux «Affaires courantes» les seules motions dont elle puisse être régulièrement saisie sont celles qui intéressent, soit les travaux de la Chambre, soit la mise en discussion des rapports des comités.

Les travaux de la Chambre ont trait aux heures de séance, à l'ordre du jour, etc. Ils n'ont rien à voir avec la nomination des hauts fonctionnaires du Parlement.

En outre, dans le commentaire 560 de la sixième édition du Beauchesne, il est dit ce qui suit:

Conformément à l'article 56 du Règlement, les avis de motions émanant du gouvernement sont inscrits au *Feuilleton* comme ordres du jour dans les Ordres émanant du gouvernement.

À l'instar de mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, je demande à la présidence de décider que ces avis de motion ne soient plus étudiés à l'étape des affaires courantes mais bien à celle des initiatives ministérielles.

Le leader du gouvernement à la Chambre estime peut-être que cela n'a aucune importance. À mon sens, toutefois, c'est très important, car ces motions seraient discutées non pas au moment des affaires courantes, mais dans le cadre des initiatives ministérielles. J'estime que les motions devraient figurer à cette rubrique du *Feuilleton*, si on se fie au Règlement et aux commentaires du Beauchesne. Le député d'Ottawa—Vanier vous a lu les dispositions du Règlement, et j'ai invité la présidence à tenir compte des commentaires du Beauchesne dans sa décision.

## [Français]

Mme le vice-président: Le point de procédure soulevé par l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) est extrêmement intéressant. Je remercie l'honorable leader du gouvernement et l'honorable député de Kingston et les Îles (M. Milliken) qui ont aussi contribué au débat. La Présidence va se pencher sur la question et va prendre en considération tous les points qu'ils ont soulevés, et dès qu'une conclusion en aura été tirée, nous en ferons part à la Chambre le plus tôt possible.

[Traduction]

## PÉTITIONS

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'ai le plaisir et le devoir de déposer aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des habitants de Watson, en Saskatchewan, qui souhaitent ardemment sauver notre système postal national.

Ces pétitionnaires de Watson, en Saskatchewan, estiment que les bureaux de poste ruraux n'offrent pas seulement les services nécessaires, mais assurent aussi une présence fédérale importante dans les collectivités rurales.

Ils demandent à la Chambre des communes et au Parlement d'insister pour que Postes Canada mette fin à sa pratique scandaleuse d'ouvrir des comptoirs postaux dans des localités où, disent-ils, il existe d'excellents bureaux de poste. Ils ajoutent: «Nous n'avons jamais demandé de comptoirs postaux. Nous n'en avons pas besoin et nous n'en voulons certes pas.»

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que l'on cesse d'ouvrir des comptoirs postaux là où il y a déjà des bureaux de poste.

[Français]

# L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition provenant de Chibougamau, dans la circonscription fédérale de Roberval, suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Ces signataires rejettent les conclusions du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord et demandent de reconnaître Chibougamau en tant que localité isolée aux termes du régime actuel d'indemnisation fiscale.

[Traduction]

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, j'interviens au nom d'un certain nombre de Canadiens, dont beaucoup habitent ma circonscription, qui attirent l'attention de la Chambre sur la situation critique